

# Gestion des intégrations *procédure centralisée* **2019**

# **Guide Explicatif – Procédure d'intégration**

**Après les résultats définitifs,  
SESAME centralise  
les décisions d'intégration  
et l'avancement des listes d'attente**

**Lors de la période des intégrations, vous êtes censé(e) avoir pris connaissance de ce document et en avoir accepté les termes. Nous n'accepterons pas de contestation découlant d'un non-respect des procédures décrites dans ce document.**

**Lisez attentivement ce document et n'hésitez pas à nous poser des questions (par e-mail : [info@concours-sesame.net](mailto:info@concours-sesame.net)). Nous vous conseillons d'imprimer et de conserver ce document.**

# CALENDRIER 2019

## Etapes

### Résultats d'admissibilité

**Prise de rendez-vous** pour les épreuves orales

### Epreuves orales

### Résultats d'admission

**Saisie des décisions** d'intégration et/ou choix prioritaires d'intégration et paiement de l'acompte\*

Délai de rétractation

### Affichage des affectations des listes d'attente

**Dernière affectation**  
(rétractation impossible)

**Inscription administrative** dans les écoles

## Dates

**jeudi 25 avril après-midi**

dans votre **espace personnel mySESAME**

**du 25 au 30 avril à midi**, heure de Paris,  
dans votre **espace personnel mySESAME**

**du 26 avril au 15 mai**, selon les écoles

**vendredi 17 mai en fin d'après-midi**  
dans **votre espace personnel mySESAME**

**du vendredi 17 mai au vendredi 24 mai à midi**, heure  
de Paris, dans votre **espace personnel mySESAME**

**jeudi 27 juin à midi**, heure de Paris,  
**heure de réception par SESAME**

**1<sup>ère</sup> série : vendredi 24 mai, en fin d'après-midi**, puis,  
régulièrement jusqu'à la dernière affectation

**jeudi 27 juin**, en début d'après-midi,  
rétractation impossible

les différentes formalités des écoles seront annoncées  
dans **votre espace personnel mySESAME**

---

- \* L'acompte, d'un montant de 1300,00 euros, est à régler au moment de la prise de décision. Le paiement peut être fait par carte bancaire ou virement. Il est encaissé par SESAME pour le compte des écoles et vient en déduction du montant des frais de scolarité.

Il est remboursé dans les cas suivants :

- Candidats en échec au baccalauréat, sur envoi du relevé des notes du baccalauréat, avant le 10 juillet à 18 h, heure de Paris (**heure de réception de l'information par SESAME**).
- Candidats sur liste d'attente à qui les démissions des autres candidats ne permettent pas d'intégrer une école choisie et classée par leurs soins.
- Candidats admis ou intégrés sur liste d'attente revenant sur leur décision avant le 27 juin à midi, heure de Paris (**heure de réception de l'information par SESAME**).

# COMMENT FONCTIONNE LE SYSTEME ?

## ➤ Vocabulaire

- **Programme** : par simplicité, le terme "programme" désigne ici une école (BBA La Rochelle, EBP International de KEDGE BS, ESCE International Business School, EM Normandie, Global BBA de NEOMA BS ou International BBA de KEDGE BS) ou un track "franco-étranger" au CESEM de NEOMA BS, une des filières de l'ESSEC Global BBA ou de l'IPAG Business School.
- **Admis** : vous êtes admis dans un programme et **c'est à vous de décider** si vous souhaitez y poursuivre vos études ou non.
- **Placé sur liste d'attente** : le programme ne pourra vous offrir une place que **si** un nombre suffisant de candidats en **démissionnent**. Votre situation **dépend de la décision** des autres candidats. Vous **pouvez** aussi **renoncer** à la liste d'attente et en **démissionner**.

## ➤ Fonctionnement

- A cette étape, votre **unique interlocuteur** est **SESAME**.
- **SESAME centralise** les décisions **d'intégration et les démissions** des candidats.
- **Un seul canal, votre espace personnel mySESAME**.
- Le versement **d'un acompte** de 1300,00 euros vous sera demandé **lors de la prise de décision** (paiement par carte bancaire ou virement).  
Cette somme représente un acompte sur frais de scolarité, pour les candidats intégrant une école.  
**Ceux qui renoncent à leur inscription au-delà de la date-limite du 27 juin 2019 à midi, heure de Paris (heure de réception par SESAME), ne peuvent prétendre au remboursement de cet acompte.**  
SESAME reverse les sommes aux écoles concernées à la fin du processus.  
Les acomptes **des autres candidats** (voir les cas concernés en bas de la page 3 du présent document) seront remboursés.
- **Il n'y a qu'une seule période de choix : du 17 mai dès la publication des résultats d'admission au 24 mai à midi, heure de Paris.**  
Passé ce délai, vous ne pourrez plus modifier votre décision, sauf pour démissionner (avant la fin du délai de rétractation, le 27 juin à midi, heure de Paris).  
**A partir du 24 mai si vous n'avez saisi aucune décision, vous serez considéré(e) comme démissionnaire et ne pourrez pas être réintégré(e) dans les listes.**  
**Votre(vos) place(s) est(sont) attribuée(s) à d'autres candidats non démissionnaires et ne peut(peuvent) pas être récupérée(s).**
- **La dernière affectation**, le 27 juin en début d'après-midi, est **publiée** après la limite de rétractation et **ne peut pas être refusée**.  
Les listes sont closes et il n'y a plus aucun mouvement possible après sa publication (ni appel sur liste d'attente, ni démission).

## ➤ Principes

### Admissions

- Vous pouvez accepter une **admission** et une seule.  
Important :
  - une admission à l'ESCE International Business School équivaut à l'admission à l'ESCE Paris **et** à l'ESCE Lyon, entre lesquelles les candidats devront choisir.
  - une admission à l'IPAG Business School (hors programme MIT ou American track) correspond à une admission à l'IPAG Paris **et** à l'IPAG Nice, entre lesquelles les candidats devront choisir.
  - Une admission à l'EM Normandie correspond à une admission pour l'ensemble des tracks du Programme Grande école : track francophone – classement de la préférence de campus (Caen puis Paris ou Paris puis Caen) **et** track anglophone – classement de la préférence de campus (Caen puis Oxford ou Oxford puis Caen). Affectation sur le campus en fonction nombre de places disponibles et du rang. Si le 1er choix de campus est complet le candidat est placé en liste d'attente et intègre le 2ème choix.
  - Une admission à l'ESSEC correspond à une admission pour l'ensemble des tracks du Global BBA de l'ESSEC: track francophone (Cergy) **et**, selon moyenne en anglais, track anglophone (Cergy ou Singapour).
- **Accepter** une admission implique de **renoncer** aux autres admissions et de **démissionner** des autres choix possibles.
- **Les décisions d'intégration sont irrévocables après le 27 juin à midi, heure de Paris (heure de réception par SESAME).**

## Places sur liste d'attente

- Vous pouvez **conserver** autant de places **sur liste d'attente** que vous souhaitez. Vous devrez les classer par ordre de **préférence d'intégration**.  
Important :
  - une place sur liste d'attente à l'ESCE International Business School équivaut à une place sur 2 listes d'attente, celles de l'ESCE Paris et de l'ESCE Lyon.
  - une place sur liste d'attente à l'IPAG Business School (hors programme MIT et American track) équivaut à une place sur 2 listes d'attente, celles de l'IPAG Paris et de l'IPAG Nice.
  - Une place sur liste d'attente à l'EM Normandie équivaut à une place pour l'ensemble des tracks et campus de l'EM Normandie.
  - Une place sur liste d'attente à l'ESSEC équivaut à une place pour l'ensemble des tracks et campus de l'ESSEC.
- Si vous conservez une admission **et** des places sur liste d'attente, l'admission se place automatiquement en dernière position du classement. Ainsi, vous gardez le bénéfice de cette admission si aucune des places sur liste d'attente que vous avez conservées ne se libère. Vous intégrerez ce programme, sauf si une place se libère dans un programme mieux placé dans vos préférences.
- **Conserver** une place sur liste d'attente **signifie s'engager à intégrer** le programme concerné **si** une place s'y libère. Dans ce cas, la place sur liste d'attente se transforme en **admission** et **"libère"** les autres choix moins bien classés (vous n'êtes plus "disponible" puisque vous intégrez un programme mieux classé).

**NE CONSERVEZ DONC PAS DE PLACE DANS UN PROGRAMME QUE VOUS NE SOUHAITEZ PAS INTEGRER.**

## Démission

- Les **décisions de démission** sont **irrévocables**.  
En effet, les places ainsi libérées sont attribuées immédiatement à des candidats placés sur liste d'attente, elles ne peuvent pas être "reprises".
- Les places **libérées** par les démissions sont **attribuées** par **ordre de mérite** aux candidats sur liste d'attente ayant choisi d'intégrer le programme en question au cas où une place se libérerait.

## SITUATIONS

## CHOIX POSSIBLES AU MOMENT DE LA PRISE DE DECISION

Du 17 au 24 mai à midi (heure de Paris).

- Une ou plusieurs admissions, sans liste d'attente

**1) accepter** l'une de ces admissions et **une seule**. Vous intégrerez le programme que vous avez choisi. La **décision d'intégration** entraîne **une démission** des autres admissions.

**OU**

**2) renoncer** à toutes les admissions et **démissionner** de tous les programmes.

- 
- Une (ou plusieurs) place(s) sur listes d'attente, sans admission

**1) conserver une seule** de ces places en liste d'attente et **démissionner** de toutes les autres.

**OU**

**2) conserver tout ou partie** de vos places en liste d'attente. Vous devez alors les **classer par ordre de préférence** d'intégration.

**Le 24 mai au plus tôt, et le 27 juin au plus tard**, vous saurez si les démissions des autres candidats vous permettent d'être appelé(e) sur un programme, et lequel.

Si c'est le cas, vous entrerez dans le programme où vous avez été affecté.

Si les démissions ne vous permettent d'être appelé(e) sur aucun programme, l'acompte vous sera remboursé.

**OU**

**3) renoncer à toutes** ces places, et **démissionner** de tous les programmes.

- 
- Une ou (plusieurs) admission(s) et une (ou plusieurs) place(s) sur listes d'attente

**1) conserver une** admission **et une seule** et **démissionner** des autres admissions et places sur listes d'attente.

Vous entrerez dans le programme que vous avez choisi.

**OU**

**2) conserver une** admission - **et une seule** - **et tout ou partie** de vos places sur listes d'attente.

Vous devrez alors **classer** ces places sur liste d'attente par **ordre de préférence** d'intégration, votre **admission étant obligatoirement placée en dernière position** (cf. page 5, 3<sup>ème</sup> paragraphe).

**Le 24 mai au plus tôt, et le 27 juin au plus tard**, vous saurez si les démissions des autres candidats vous permettent d'être appelé(e) sur un programme où vous étiez en liste d'attente.

A défaut, vous **intégrerez** le programme où vous étiez **admis** au départ.

**OU**

**3) renoncer** à l'admission et ne **conserver que tout ou partie** de vos places sur liste d'attente. Vous devez alors **classer** ces places sur liste d'attente par **ordre de préférence d'intégration**.

**Le 24 mai au plus tôt, et le 27 juin au plus tard**, vous saurez si les démissions des autres candidats vous permettent d'être appelé(e) sur un programme où vous étiez en liste d'attente.

Si c'est le cas, vous entrerez dans le programme où vous avez été affecté(e).

Si les démissions ne vous permettent d'être appelé(e) sur aucun programme, l'acompte vous sera remboursé.

**OU**

**4) renoncer à tous** vos résultats et **démissionner** de **tous** les programmes.

# COMMENT SAISIR VOTRE DECISION

**La saisie des décisions – même pour les démissions – est obligatoire.**

Elle se fait exclusivement sur votre **espace personnel mySESAME**, **du vendredi 17 mai, dès la publication des résultats d'admission, jusqu'au vendredi 24 mai à midi (heure de Paris).**

Les écrans sont accessibles par votre numéro d'inscription ou votre adresse email et votre mot de passe.

A la fin de la saisie, vous devrez **valider vos choix** pour qu'ils soient enregistrés, les **signer électroniquement** et procéder au **paiement de l'acompte**.

**Une fois la saisie validée, vous ne pourrez plus modifier vos choix. Ils sont définitifs.**

## CONSULTATIONS DES AFFECTATIONS (listes d'attente) et inscriptions dans les écoles

Entre le 24 mai et le 27 juin, des changements peuvent intervenir et votre situation peut évoluer.

C'est pourquoi SESAME publie régulièrement (en ligne et par email dans le cas d'un appel sur liste d'attente), un nouvel état de la situation dans votre espace personnel mySESAME, et ce jusqu'au **27 juin en début d'après-midi**.

**Cette dernière publication est définitive, il n'y a plus aucun mouvement sur les listes d'attente (ni possibilité de démission, ni nouvelle publication, ni restitution de l'acompte) après cette date.**

Les candidats affectés dans les différents programmes **deviennent étudiants dans l'école concernée et devront suivre** les formalités administratives d'inscription prévues par l'école.

## LES CONTACTS SESAME

**Téléphone :** 05 56 52 56 41 – du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h  
**e-mail :** [info@concours-sesame.net](mailto:info@concours-sesame.net)